

FONDS SPECIAL « EAU, ASSAINISSEMENT, DECHETS »

YCID (Yvelines Coopération internationale et développement) a été créé en 2015 par le Département des Yvelines pour soutenir et promouvoir les initiatives de coopération internationale sur le territoire yvelinois. En 2023, YCID compte **387 membres, dont 22 communes et 6 groupements**, des associations de solidarité internationale, des entreprises et des organismes de formation et de santé.

YCID a mis en place un **Fonds « Eau, assainissement déchets »** afin d'encourager la mise en œuvre de projets structurants portés par des collectivités locales yvelinoises. Ce Fonds vise à promouvoir l'action extérieure des collectivités dans le secteur des services de base : accès à l'eau et à l'assainissement et gestion des déchets solides.

Les structures intercommunales compétentes sont invitées à mobiliser **les dispositifs 1% Eau et 1% Déchets** qui leur permettent de mobiliser les budgets correspondant à ces services pour porter des projets de coopération internationale. Toute collectivité peut mobiliser son budget général pour cofinancer des projets de coopération internationale.

Ce Fonds est constitué **d'une dotation initiale de 400 000€ sur trois ans** et à vocation à être complété par d'autres contributions issues de structures publiques ou privées.

Objectifs du Fonds :

Répondre aux Objectifs de Développement Durable en matière d'accès aux services essentiels en mutualisant les compétences et les moyens du territoire yvelinois.

- Accroître le soutien apporté aux projets des membres d'YCID sur l'accès aux services de base ;
- Faire émerger des projets de coopération structurants portés par des EPCI sur ces mêmes thèmes.



Plus d'informations et règlement : ycid.fr

Nous contacter : gipycid@ycid.fr

[Retrouvez les modalités du Fonds au verso.](#)

Projets éligibles	Projets visant la structuration d'un service public d'eau, d'assainissement et/ou de déchets à l'échelle d'une collectivité territoriale. Ils ont vocation à s'inscrire dans le cadre d'actions de coopération de long terme, permettant la montée en compétences de la collectivité partenaire à l'étranger. Le financement d'équipements ponctuels et les projets portés à l'échelle d'un village ne sont pas considérés comme éligibles.
Acteurs concernés	Collectivités territoriales et leurs groupements (EPCI à fiscalité propre) et les associations de solidarité internationale membres d'YCID justifiant d'une expérience dans le domaine des services de base d'au moins trois ans.
Dépenses éligibles	Etudes techniques préalables Construction et équipement des infrastructures Formation du personnel et appui au renforcement des capacités techniques et institutionnelles Sensibilisation des bénéficiaires Communication locale Sensibilisation en Yvelines
Durée de réalisation	36 mois maximum
Calendrier	Projets déposés et étudiés au fil de l'eau par le Conseil d'administration d'YCID.
Pays éligibles	Algérie, Angola, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Cap-Vert, Centrafrique, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Ethiopie, Gabon, Ghana, Gambie, Guinée, Guinée-Bissao, Guinée équatoriale, Haïti, Laos, Liban, Libéria, Madagascar, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, Ouganda, RD Congo, République dominicaine, Rwanda, Sao-Tomé et Príncipe, Sénégal, Sierra Leone, Soudan, Tchad, Territoires palestiniens, Togo, Tunisie, Vietnam (<i>Sous réserves des consignes gouvernementales</i>).
Aide	Le soutien d'YCID est plafonné à 60 000€ par projet.



Partenariat avec l'Agence de l'eau Seine Normandie :

YCID et l'Agence de l'eau Seine Normandie (AESN) se sont associés afin de faciliter l'accès aux cofinancements pour des projets portés par des membres d'YCID. Les projets structurants sont éligibles à ce financement conjoint, à condition de respecter les critères d'éligibilité de l'agence. L'Agence peut cofinancer jusqu'à 80% des budgets des projets présentés par des collectivités territoriales. Les demandes de financement sont toujours étudiées par YCID en premier lieu.

Le formulaire de candidature à utiliser est celui de l'Agence de l'eau à retrouver sur :
[11eme_Formulaire_COOPERATION_DECENTRALISEE_ET_SOLIDARITE_INTERNATIONALE_1.docx \(live.com\)](#)